

DÉPARTEMENT  
 DE L'ESSONNE  
 Arrondissement de  
 Palaiseau  
 Canton d'Arpajon

N°	2023	002	3
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 3 février 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace 520 sous la présidence de Monsieur Philippe LEHMANN, 1 <sup>er</sup> adjoint, pour le Maire absent.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 3 février 2023	<u>Etai</u> ent présents : MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents représentés</u> : M. MATT par M. LEHMANN, MME MILLER par M. FROGER, MME RAFOUJAULT par MME DELAVOIX, MME MARIE par MME ROCH, M. LANOË par MME BALRADJE
PRÉSENTS : 20	<u>Absents excusés</u> : M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 25	M. MONROIG a été élu secrétaire de séance.

**AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Madame Sandrine BESANÇON, Maire-adjointe chargée des affaires scolaires, enfance et jeunesse, rappelle à l'assemblée que par délibération n°2020-067-3 du 10 décembre 2020, elle a autorisé le Maire à signer le marché de restauration scolaire. Ce marché a été attribué à la société Yvelines Restaurations. En avril 2021, un 1<sup>er</sup> avenant a été conclu afin de retirer la fourniture du pain du marché. Puis, en février 2022, un deuxième avenant a été conclu fixant un nouveau prix unitaire des repas et goûters.

Elle ajoute qu'aujourd'hui la société Yvelines restauration s'est à nouveau rapprochée de la commune pour renégocier les tarifs car la conjoncture économique actuelle (hausse générale des prix des matières premières, des contenants alimentaires, des fluides et du coût du travail) la pénalise. L'augmentation des prix unitaire serait de 6 %, au lieu de 1,32 % (révision contractuelle).

En conséquence, il est proposé de conclure un nouvel avenant au marché afin de fixer un nouveau prix unitaire des repas et goûters ; les tarifs seront les suivants :

	<b>Proposition tarif 2023</b>	<i>Pour rappel Tarif 2022</i>	<i>Pour rappel Tarif marché avril 2021 (sans pain)</i>	<i>Pour rappel Tarif marché janvier 2021</i>
Repas maternel HT	<b>2,44 €</b>	2,31 €	2,22 €	2,33 €
Repas élémentaire HT	<b>2,80 €</b>	2,67 €	2,57 €	2,68 €
Goûter HT	<b>0,68 €</b>	0,64 €	0,62 €	0,65 €

**Le 1<sup>er</sup> Maire-adjoint demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230209-ACTE2023002-DE



**Le Conseil Municipal,**

**VU** la circulaire du Gouvernement n°6380/SG du 29 novembre 2022 relative à la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration,

**VU** la délibération n°2020-067-3 du 10 décembre 2020 attribuant le marché à la société Yvelines Restauration,

**VU** l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives du 2 février 2023,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un avenant n°3 au marché 2020-002 pour la restauration collective,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de restauration scolaire conclu avec la société Yvelines Restauration sise 12 rue Clément Ader, ZA du Pâtis, 78120 RAMBOUILLET.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 15.2.23  
et de la publication le : 16/02/23  
Le Maire



Pour extrait conforme,  
Le Maire d'Égry

MATTEdouard

